

DEC192939DR19

Décision portant nomination de M. Yoann KERMORVANT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen,

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen dont le directeur est M. Gilles BAN ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yoann KERMORVANT, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6534 à compter du 11 octobre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 19 novembre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Gilles BAN

